

Les pesticides ou produits phytosanitaires sont des substances chimiques utilisées pour combattre les ennemis des plantes et des cultures. Utilisés en grande partie par les agriculteurs, ils le sont aussi, dans des quantités souvent sous-évaluées, par les collectivités (désherbage des routes, des voies ferrées, entretien des jardins publics...) ainsi que par les particuliers. Même si l'eau ne contribue que faiblement (10 % selon l'Organisation mondiale de la santé) à l'exposition de la population aux pesticides par rapport à d'autres produits alimentaires (fruits, légumes, céréales...), leur présence dans les eaux distribuées¹ ne doit pas être négligée.

En Paca, la part de la population concernée par des dépassements ponctuels de la limite de qualité (0,1 µg/L) a diminué au cours des dernières années notamment grâce à la mise en place de traitements spécifiques et de restrictions d'usage ou de dérogations à la distribution. Cependant, le nombre d'unités de distribution des eaux² (UDI) pour lesquelles la présence de pesticides a été détectée (mais à des concentrations inférieures aux normes) a légèrement augmenté entre les périodes 2003-2005 et 2009-2011, atteignant près de 8 % du fait de prélèvements plus fréquents et du fait du nombre plus important de molécules recherchées dans les analyses.

¹ Il s'agit de l'eau potable distribuée directement chez l'utilisateur (ménages, entreprises, bâtiments publics,...), transportée par un réseau de canalisations depuis son point de captage (source, rivière, ...) jusqu'aux robinets des utilisateurs.

² Une Unité de distribution (UDI) correspond à un secteur où l'eau est de qualité homogène, géré par un même exploitant et appartenant à une même entité administrative, ce qui peut amener à partager une commune en plusieurs UDI. En 2014, on comptait 1655 UDI sur le territoire régional.

En 2009-2011, moins de 1 % des UDI étaient concernées par des dépassements ponctuels de la limite de qualité (0,1 µg/L), représentant 0,23 % de la population desservie. Rapportés à la population desservie, ces dépassements ponctuels des limites de qualité touchaient principalement les Alpes-de-Haute-Provence et le Vaucluse (1,4 % et 0,8 % de la population desservie respectivement). Du fait de changements méthodologiques intervenus dans l'extraction des données, les résultats du bilan triennal 2012-2014 ne peuvent être comparés à ceux des précédents bilans triennaux.

Pour connaître la qualité des eaux destinées à la consommation humaine sur la période 2012-2014, vous pouvez consulter les résultats du bilan triennal 2012-2014 sur le site de l'ARS Paca :

► http://www.ars.paca.sante.fr/fileadmin/PACA/Site_Ars_Paca/Sante_publique/Sante_environnement/Eau_du_robinet/Bilan_EDCH_2012-2014_ars_paca.pdf